

20231223 Le Monde

https://www.lemonde.fr/politique/article/2023/12/23/loi-immigration-le-conseil-constitutionnel-saisi-par-les-deputes-de-gauche_6207371_823448.html

Loi « immigration » : le Conseil constitutionnel saisi par les députés de gauche

Les élus des quatre groupes (LFI, socialiste, écologiste et communiste) pointent du doigt une trentaine d'articles et réclament la censure totale du texte adopté mardi soir.

Le Monde avec AFP



Des députés de gauche brandissent des pancartes « Liberté », « Égalité », ou « Fraternité » à l'Assemblée nationale, à Paris, le 19 décembre 2023, à l'issue du vote sur la loi « immigration ». JULIEN MUGUET POUR « LE MONDE »

Les députés de gauche ont officiellement saisi le Conseil constitutionnel, vendredi 22 décembre soir, pour contester la totalité de la loi immigration et « *un nombre record d'articles contraires aux principes constitutionnels* », estiment-ils.

Les élus des quatre groupes de gauche (La France insoumise, les socialistes, les écologistes et les communistes) disent dans un communiqué qu'ils devraient être « *auditionnés début janvier* » au Conseil constitutionnel pour exposer leurs arguments. La gauche avait déjà annoncé son intention de saisir les sages, que le président, Emmanuel Macron, va également saisir de son côté. L'instance dispose d'un maximum d'un mois pour statuer.

Dans leur recours, les députés de gauche relèvent une trentaine d'articles qu'ils jugent contraires à la Constitution et réclament la censure totale de cette loi adoptée mardi soir. Ils s'opposent au conditionnement de l'accès à certaines prestations sociales à la durée de résidence en France, estimant la mesure « *contraire au principe d'égalité* », et sans lien avec le projet de loi (« *cavalier législatif* »). Ils dénoncent également le durcissement des règles de regroupement familial, y voyant une « *atteinte à la vie privée et au droit à mener une vie familiale normale* ».

Lire aussi le décryptage : Article réservé à nos abonnés [Le Conseil constitutionnel chargé par l'exécutif de corriger la loi « immigration »](#)

« Méconnaissance du droit à la protection de la santé »

Ces élus s'en prennent à l'instauration de « *quotas* » fixés par le Parlement pour plafonner « *pour les trois années à venir* » le nombre d'étrangers admis sur le territoire, y voyant une « *méconnaissance des compétences du Parlement* ».

Lire aussi : [Loi « immigration » : la maire de Paris, Anne Hidalgo, refuse de « faire le tri » et saisit le Conseil constitutionnel](#)

Entre autres griefs, ils contestent aussi l'exclusion d'étrangers en situation irrégulière de la tarification sociale dans les transports, l'estimant « *contraire au principe d'égalité* ». Ils accusent, en outre, le projet de loi de « *méconnaissance du droit à la protection de la santé* » en « *restreignant les conditions d'obtention* » du titre de séjour pour les étrangers malades.

Les députés de gauche critiquent une « *inégalité de traitement* » des étudiants étrangers avec l'article qui leur demande de justifier du caractère « *réel et sérieux* » de leurs études. Ils dénoncent également dans ce texte ce qu'ils considèrent comme « *une remise en cause du principe d'inconditionnalité de l'hébergement d'urgence* ».

Lire aussi : Article réservé à nos abonnés [Loi « immigration » : les mesures susceptibles d'être censurées par le Conseil constitutionnel](#)